

MIROVA FUNDS

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 148 004

(la « **SICAV** »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Madame, Monsieur,

Nous vous écrivons en notre qualité d'administrateurs du conseil d'administration de la SICAV (le « **Conseil** »), laquelle est gérée par Natixis Investment Managers International¹ (la « **Société de gestion** »), une société de gestion qui appartient au Groupe BPCE.

Le Conseil a décidé d'apporter les principales modifications suivantes au prospectus de la SICAV (le « **Prospectus** »). Les modifications décrites dans l'**Annexe** prendront effet le 10 mars 2021 et seront intégrées au Prospectus en date du 10 mars 2021.

Les documents d'informations clés pour l'investisseur (les « **DICI** »), le Prospectus, les statuts de la SICAV et les rapports les plus récents, qui décrivent dans le détail les caractéristiques de la SICAV, peuvent être obtenus sans frais :

- Au siège social de la Société de gestion :

Natixis Investment Managers International
43, avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS, FRANCE

Ces documents vous seront envoyés dans un délai d'une semaine à compter de la réception d'une demande écrite.

- Ou sur le site Internet www.im.natixis.com

Le Conseil

¹ Natixis Investment Managers International est une société de gestion agréée par l'*Autorité des marchés financiers* française sous le numéro GP 90-009.

MIROVA FUNDS
Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois
Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 148 004

Annexe

1. Création d'une nouvelle catégorie de classes d'actions au sein du fonds Mirova Europe Sustainable Equity Fund

Afin de favoriser le développement commercial du fonds Mirova Europe Sustainable Equity Fund, le Conseil a décidé de créer une nouvelle catégorie de classes d'actions, intitulée I NPF*, à l'attention des investisseurs institutionnels qui présentent les caractéristiques suivantes :

Catégorie de Classes d'Actions	Frais de gestion	Frais d'administration	Frais globaux**	Commission de souscription maximale	Commission de rachat maximale	Investissement initial minimum	Détention minimale
I NPF*	1,10 % p.a.	0,10 % p.a.	1,20 % p.a.	Néant	Néant	50 000 €	1 action

Il n'y a pas de commission de surperformance.

**La catégorie d'actions n'est pas disponible à la commercialisation en Suisse.*

2. Création d'une nouvelle catégorie de classes d'actions au sein du fonds Mirova Europe Environmental Equity Fund

Afin de favoriser le développement commercial du fonds Mirova Europe Environmental Equity Fund, le Conseil a décidé de créer une nouvelle catégorie de classes d'actions, intitulée I NPF*, à l'attention des investisseurs institutionnels qui présentent les caractéristiques suivantes :

Catégorie de Classes d'Actions	Frais de gestion	Frais d'administration	Frais globaux	Commission de souscription maximale	Commission de rachat maximale	Investissement initial minimum	Détention minimale
I NPF*	1,10 % p.a.	0,10 % p.a.	1,20 % p.a.	Néant	Néant	50 000 €	1 action

Il n'y a pas de commission de surperformance.

**La catégorie d'actions n'est pas disponible à la commercialisation en Suisse.*

3. Modifications applicables à toutes les politiques d'investissement des compartiments au sein de la SICAV

Le Conseil a examiné la politique et l'objectif d'investissement de tous les compartiments de la SICAV (les « **Compartiments** ») et a décidé de les modifier afin de mieux refléter la manière dont les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** ») sont utilisés par Mirova et Mirova US LLC, les gestionnaires financiers par délégation des compartiments, et de refléter les nouvelles exigences en vertu du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).

L'approche d'investissement des Compartiments restera la même.

Dans le cadre de ces modifications, le Conseil a décidé d'insérer dans le Prospectus une nouvelle section intitulée « DESCRIPTION DE L'ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE ET PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG ».

MIROVA FUNDS
Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois
Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 148 004

4. Clarification de la politique d'investissement du fonds Mirova Global Green Bond Fund

Le Conseil a examiné la politique d'investissement du fonds Mirova Global Green Bond Fund (le « **Compartiment** ») et a décidé de clarifier davantage les informations relatives à la partie des actifs nets du compartiment investie dans les obligations notées « Investment Grade », comme suit :

« Le compartiment investit *principalement dans des obligations notées « Investment Grade¹ » et au moins 75 % de son actif net sont investis dans des obligations vertes émises par des entreprises, des banques, des entités supranationales, des banques de développement, des agences, des régions et des États notés « Investment Grade¹ ».* Les obligations vertes sont des obligations dont l'objectif est de financer des projets ayant un impact environnemental positif »

¹ Notation minimale BBB- de la part de Standard & Poor's ou Baa3 de Moody's ou une notation équivalente. La notation applicable est la notation minimale selon S&P ou Moody's. La notation considérée sera la notation de l'émission. Si la notation de l'émission n'est pas disponible, la notation de l'émetteur sera appliquée.

5. Autres modifications

- Le paragraphe « Investissement minimum et minimum de détention » de la sous-section « Souscription d'actions » de la section « Souscription, transfert, conversion et rachat d'actions » du Prospectus a été modifié afin d'étendre la dérogation qui peut être accordée par la Société de gestion de la SICAV (à savoir Mirova) aux conditions de souscription initiale minimale et de détention minimale d'actions à toutes les classes d'actions de la SICAV.
- La section « Informations complémentaires relatives au statut autorisé dans certains pays » du Prospectus a été ajoutée à titre d'information complémentaire à des fins commerciales en dehors du Luxembourg.

Les modifications susmentionnées constituent les principaux changements apportés au Prospectus même si d'autres modifications ont été effectuées principalement à des fins de mise en ordre et de cohérence.

Zurich, le 10 mars 2021

Représentant et service de paiement pour la Suisse :

RBC Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich

Bleicherweg 7,

CH-8027 Zurich

Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels de la SICAV peuvent être obtenus gratuitement et sur simple demande auprès du représentant suisse de cette dernière, à l'adresse indiquée ci-dessus.
